

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-477 DU 09 OCTOBRE 2000

Autorisant Monsieur HOUNTONDJI Adolphe
Codjo à renoncer à la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité dahoméenne ;
- VU** la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU** le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- VU** le Décret 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- VU** le décret n°97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- VU** la requête de Monsieur HOUNTONDJI Adolphe Codjo et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** rapport du garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 23 août 2000.

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur HOUNTONDJI Adolphe Codjo est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

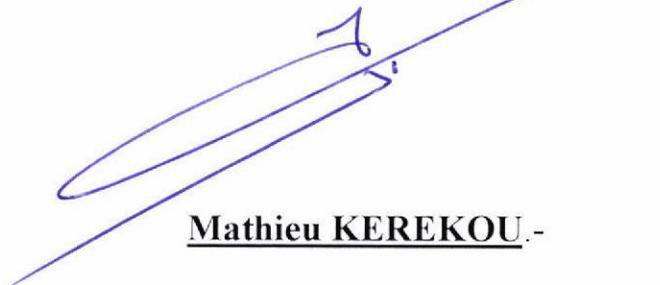
.../...

Article 2 : Le présent Décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé HOUNTONDI Adolphe Codjo, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.-

Fait à Cotonou, le 09 octobre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



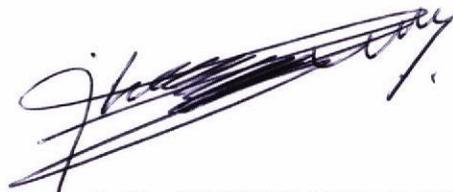
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,



Kolawolé A. IDJI

Le garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des droits
de l'homme,



Joseph H. GNONLONFON

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MAEC 4 MJLDH 4 Autres ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGIG- DGDDI 5 BN - DAN- DLC 3 GCONB- DCCT- INSAE 3 BCP- CSM-
IGAA 3 UNB- ENA- FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.